Règlement Championnat du Canigó
Course Classique et Course avec charge 8 kg / Parcours de 34 km

Déconseillé aux personnes souffrant de vertige

A ce règlement classique viennent s'ajouter les mesures à caractère sanitaire (voir à la fin de ce règlement) susceptibles d'évoluer, en plus ou en moins , jusqu'à la date de la course.

Inscriptions

Nombre de participants limité à 700, il est *recommandé de s'inscrire à l'avance.* Si, pour des raisons sanitaires, nous sommes amenés à réduire le nombre de concurrent(e)s en annulant certaines inscriptions, nous commencerons par les derniers inscrits.

Date limite d'inscription : clôture des inscriptions dès que le nombre limite d'inscrits est atteint. Les dossiers non retenus seront mis sur liste d'attente et examinés pour une éventuelle récupération avant mi-juillet dernier délais.

Dossier d'inscription (en ligne ou papier) : Seuls les dossiers complets et à jour seront pris en compte, dans la limite des places disponibles, pour une préinscription et validés une fois l'attestation (1) vérifiée. Pour être complet, un dossier doit comprendre :

⇒ Le **Bulletin d'inscription + Attestation** (voir ''Obligations des concurrents'') **:** sur papier, complétés (si possible au clavier) et signé.

⇒ La copie du **Certificat médical délivré après le 1er août 2020** (ou licence sportive agréée / voir ci-dessous)

Le Chèque de paiement des **droits d'inscription** à l'ordre du Championnat du Canigó (*seuls les chèques portant la mention ''Payable en France à…''sont acceptés. Les étrangers devront privilégier l'inscription en ligne ou régler leur inscription par mandat postal ou équivalent).*

Certificat médical : fourniture obligatoire de *(ces documents seront conservés par l'organisation)* :

⇒ Copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

⇒ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contreindication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

⇒ ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

⇒ ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical, rédigé en Français (ou Anglais / Espagnol), de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course.

Droits d'engagement : 30€ (repas d'après-course non compris).

Parcours

Pratique : Course nature en montagne autorisée pour les catégories Femmes et Hommes âgés de 20 ans et plus (de la catégorie Espoir à Master 5). Départs Place de la République : 6h30 pour la ''Charge 8kg'' et 7h00 pour la course ''Classique'' / arrivée 15h00 maximum Place de la République, Vernet-les-Bains.

Itinéraire (commun à la course et à la course avec charge de 8 kg)
. *Circuit* en boucle de 34km : 18.1 km de montée, 15.9 km de descente / *Altitudes* : de 650m à 2784m et retour (soit 4268m de dénivelée +/- cumulée).
Itinéraire de substitution : en cas d'impossibilité de passer au Pic, un itinéraire de substitution sera mis en place (Parcours des Mattes rouges / 21km - 1250m de dénivelée +/-).

Points de contrôle-ravitaillements : Col de Jou (km 4.5, alt 1125m), Marialles (km 8.7, alt 1718m), Arago (km 14.2, alt 2183m), Pic du Canigó (km 18.1, alt 2784m), Les Cortalets (km 21.8, alt 2150m) Refuge de Balatg (km 25.8), alt.1582m), les Citernes (km 29.5, alt 1070m), Col de Juell (km 31.5, alt 899m), Vernet (km 34, alt 650m).

Fermeture des contrôles : Marialles 9h00, Arago 10h30, Pic du Canigou 12h00, Cortalets 12h50, Balatg (13h30), les Citernes (14h00), Vernet (15h00).

Course avec charge de 8kg : la Charge de 8 kg, non fournie, sera composée par le concurrent et disposée à sa convenance. Vérification au départ et à l'arrivée. Blocage de l'ouverture des sacs.

Obligations des concurrents / sous peine de Mise hors course :

⇒ (1) Présentation obligatoire d'une attestation (à remplir sur le Bulletin d'inscription papier) précisant avoir participé à une course en compétition dans les 3années qui précède le Championnat du Canigó (ou, à défaut, la pratique d'un sport équivalent en compétition avec envoi de la copie de la licence). Les déclarations doivent être facilement vérifiables ; les organisateurs conservent leur libre arbitre dans leur décision d'accepter ou de refuser une inscription soit que les indications portées sur l'attestation soient inadaptées aux performances exigées soit qu'après vérifications l'attestation soit erronée.

⇒ Obligation de suivre les sentiers balisés et de suivre l'itinéraire balisé dans la Cheminée sous peine de disqualification.

⇒ Obligation de se présenter à tous les points de contrôles sans exception sous peine de disqualification.

⇒ Obligation de se présenter à tous les points de contrôle et à l'Arrivée avant les heures de fermeture Les concurrents arrivés après les heures de fermeture aux points de contrôle seront systématiquement mis hors course et leur dossard sera retiré, avec obligation de rebrousser chemin à Marialles et Arago et/ou de retourner au point de départ par leurs propres moyens ou avec les véhicules de l'organisation lorsque ce sera possible.

⇒ Le contrôle et la sécurité à tous les points de passage sont sous l'autorité des signaleurs, qui pourront arrêter tout concurrent présentant des signes excessifs de fatigue.

⇒ Tout abandon doit obligatoirement être signalé à l'organisation de course.

Les coureurs ayant signalé ou non leur abandon, ainsi que les coureurs mis hors course, engagent leur propre et entière responsabilité s'ils poursuivent la course.

⇒ de respecter strictement les mesures sanitaires anti-Covid mises en place (du type de celles notées en fin de Règlement /susceptibles d'être modifiées).

Réserve en eau : *obligation de se munir d'une réserve d'eau d'au moins 250ml, à large ouverture, afin de pouvoir s'hydrater convenablement entre 2 points de ravitaillements.*

Important

⇒ Sont interdits : les bâtons de marche ainsi que l'accompagnement par des animaux domestiques.

⇒ Les personnes non inscrites ne peuvent ni participer à la course, ni accompagner ou servir de lièvre à un autre participant sur le circuit.

Le non-respect du règlement dégage la responsabilité des organisateurs qui peuvent à tout moment retirer le dossard du contrevenant et le signaler à la direction de la course pour disqualification immédiate.

Contrôle antidopage : tout concurrent désigné par les médecins officiels devra se soumettre à un contrôle antidopage.

Devoir d'assistance : Les concurrents ont le devoir de porter assistance à tout autre participant si nécessité.

Remise des dossards

Dossards : Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, il en sera de même pour toute personne participant à l'épreuve sans dossard. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course (tiré à 4 épingles), ils seront distribués nominativement et sur présentation d'une pièce d'identité. Il ne sera pas possible de récupérer celui d'un autre concurrent.

Récompenses :

A tous les participants : maillot technique, médaille.

Aux vainqueurs sur la course ''Classique'': Primes aux 3 premiers du général et aux 3 premières femmes (montants H/F identiques ; surprime de 500€ (H ou F) en cas de record.

Course	Classements	Podiums	Dotation / Prime
Classique	Classement général H et F	Les 3 premier(e)s	Trophée + Prime
Charge de 8kg		Les 3 premier(e)s	Trophée

Droit à l'image : l'inscription à la course vaut adhésion au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer ses noms , prénoms, images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la course du Canigó dans les médias, sur le site internet, et sur tous les documents directement liés à la course / Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 , les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Respect de l'environnement : suivre rigoureusement l'itinéraire balisé sous peine de disqualification : interdiction d'inscrire tout message d'encouragement sur quelque endroit du parcours que ce soit sous peine de disqualification. Ramener ses déchets ou les déposer dans les sacs poubelles mis à votre disposition sur les points de contrôle-ravitaillements (sachets, papiers, pipettes énergétiques et leurs capuchons…).

Annulation en cas de force majeure : non remboursement des frais d'inscription. - les décisions de l'organisateur de la course sont sans appel : il peut annuler l'épreuve, ou même l'arrêter en cours de déroulement, en cas de force majeure, ou en modifier le parcours pour assurer la sécurité des participants ; à quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ces cas-là à un remboursement des frais d'engagement**.** Si nous sommes amenés à réduire le nombre de concurrents pour des raisons sanitaires, les inscriptions annulées seront remboursées

Remboursement des frais d'inscription en cas de désistement :

- avant le 30 juin, tout désistement fera l'objet d'un remboursement (déduction faite des frais de dossier),
- après cette date, et jusqu'à 8 jours avant la course, le remboursement (déduction faite des frais de dossier), ne sera effectué qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un document officiel attestant l'impossibilité de participer à la course.
- A partir de 8 jours avant la course, plus aucun remboursement ne sera effectué, même en cas d'annulation de la course.

La dotation, *récompense offerte à chaque coureur pour sa participation*, ne sera remise, individuellement, qu'au moment du retrait du dossard, ni avant, ni après.

Modifications au Règlement : pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce Règlement.

Mesures sanitaires spécial Covid *(susceptibles d'être modifiées jusqu'à la date de la course)*

Respect des gestes barrières à tous les niveaux

Inscriptions : pas d'inscription sur place / Limitées à 700 concurrents. La course des Mattes rouges est annulée cette année, son parcours servira de course de substitution en cas de mauvais temps.

Remise des dossards :

- masque obligatoire depuis les files d'attentes jusqu'à la sortie de la salle.
- Gel et prise de température à l'entrée de la salle.
- Sens unique.
- Aucun contact physique avec les organisateurs.
- Présentation d'un pass sanitaire.
- Présentation d'une copie de la Charte du coureur signée (conservée par l'organisation).

Départs : masque obligatoires jusqu'à la sortie de Vernet. Distanciation physique. Appel sur la zone de départ 3 minutes avant le départ.

Circuit : distanciation physique sur toute la largeur du parcours lorsque c'est possible. Eviter de cracher sur le parcours.

Ravitaillements : course en semi-autosuffisance (Les concurrent(e)s devront se munir d'un récipient (gourde, flasque, gobelet… choisir des récipients à large ouverture) qui sera rempli par les organisateurs / Self-service interdit, les produits solides (sous réserve) et liquides seront distribués par les organisateurs / Port du masque obligatoire sur les ravitaillements notamment à Col de Jou.

Arrivée : port du masque obligatoire dans la zone d'arrivée/ravitaillement. Gel à l'entrée. Distanciation physique. Les dossards ne seront pas retirés.
Mesures anti-regroupement : afin d'éviter tout regroupement, il n'y aura pas d'affichage des résultats / La Remise des Prix sera réduite à son strict minimum / Pas de diplôme / Pas de repas d'après-course / Pas de buvette / Pas de douches / Pas de soins de confort.
Charte du Coureur : les concurrent(e)s devront remettre la Charte du coureur signée lors de la remise du dossard et en respecter tous les articles. Document conservé par l'organisation.
Pass sanitaire : les concurrent(e)s devront présenter un pass sanitaire lors de la remise ds dossards.
Public : les spectateurs seront incités à ne pas venir.

A noter : l'ensemble de ces mesures, visant à éviter les risques sanitaires liés à la propagation du virus, pourra être modifié en fonction de l'évolution de la pandémie et des mesures règlementaires émises par les organismes responsables et ce jusqu'à la date de la course.